

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JANVIER

UN PÉRIL

Les agitations de notre politique intérieure ne peuvent nous faire perdre de vue les périls toujours suspendus sur la paix du monde. Au nombre des questions qui fatiguent la patience de l'Europe et qui inquiètent son repos, se dresse toujours menaçante cette énigme bulgare qu'une volonté puissante et mystérieuse a posée, qu'elle se refuse à résoudre et qui peut, à l'heure déterminée par ses profonds desseins, emplir l'Orient, l'Europe, le monde de colère, de confusion et de sang.

La Bulgarie vient encore de raviver en Russie, en Autriche, toutes les animosités nationales. L'admission à la cote de la Bourse de Vienne de l'emprunt de 30 millions contracté par le gouvernement de Sofia, a été relevé avec raison par la presse russe comme une atteinte aux traités, un défi à la longanimité de la Russie. Cette reconnaissance déguisée de la légalité du régime actuel bulgare constitue de la part du gouvernement de Vienne, secrètement encouragé par d'autres puissances, une provocation que la Russie ressent vivement, qu'elle ne peut ni oublier, ni pardonner.

L'heure est grave, décisive pour la France. Se désintéresser de l'orage qui monte aux rives du Danube, attendre, muets, résignés, passifs, qu'il s'approche des Vosges, ce serait accepter à l'avance l'irréparable déchéance, l'irréparable chute. Entre la politique d'inertie fatale, et de clairvoyante activité, il faut choisir.

Le ministre des affaires étrangères a non seulement le droit, mais le devoir, d'avoir une opinion sur tout ce qui se passe hors de nos frontières. Est-ce trop lui demander ! Le pays, cependant, exige quelque chose de plus. Il veut que l'action de la France s'exerce partout où son honneur, où sa sécurité sont engagés. Il n'ignore point que l'abdication mène à l'isolement ; et, dans sa clairvoyance, il juge que l'isolement est le suprême danger.

Nous gardons la ferme espérance que les efforts de la presse austro-allemande pour séparer l'initiative de la France et celle de la Russie dans les régions balkaniques, sont vains et puérils. Rapprochés par tant d'intérêts communs, les deux grandes nations dont l'entente cordiale sert de contre-poids aux ambitions de la triple alliance savent que leurs destinées sont liées, que la force de chacune d'elles fait le salut de l'autre.

La France, instruite à la lumière du passé, ne prendra plus ombrage du développement de l'influence russe dans des contrées où la civilisation ne marche que sous les drapeaux du Czar, où la barbarie ne recule que devant ses soldats.

Autant et plus que les officieux de Berlin, de Vienne et de Rome, nous avons le désir de vivre en paix avec le monde entier. Mais nous voyons précisément dans la volonté froide, réfléchie, modérée, de l'empereur Alexandre, la plus haute garantie de la paix. Cette résolution qui ne s'est laissée ni surprendre, ni fléchir, trouble peut-être bien des calculs en

Europe. Elle est accueillie dans notre pays avec reconnaissance et avec respect.

La Russie ne médite point l'annexion de la Bulgarie. Elle n'attachera pas à son flanc une Alsace-Lorraine slave. Elle ne gouvernera pas à Sofia comme les Autrichiens ont régné à Venise. Elle ne s'avancera pas vers les Balkans, escortée par le terreur. Elle pourrait être au moins le châtiement et la justice : elle ne demande qu'à être la délivrance.

Toute la politique austro-allemande, depuis le traité de Berlin, n'a eu d'autre objectif que de faire de la Bulgarie un rempart contre la Russie. Nous savons déjà ce qu'une pareille tentative a coûté à la Bulgarie de sang et de larmes.

Libre à l'Angleterre, libre à l'Italie d'applaudir et de serrer les mains que le crime a rougies ! La France, fidèle à ses traditions généreuses, ne sera jamais du côté des bourreaux.

L'Europe ne peut faire un pas dans la direction du Bosphore sans se heurter à la formidable résistance de l'empire moscovite. L'ordre de choses établi par le traité de Berlin ne sera pas modifié sans la permission de la Russie. Ce traité même n'a pas reçu son application dans ses parties les plus essentielles. Le prince Ferdinand ne régnait à Sofia que par une usurpation de pouvoir, une violation flagrante du droit. La présence de M. Stambouloff dans les conseils de ce prince est un défi à la conscience publique.

Qu'on en soit bien pénétré en France... jamais l'empereur Alexandre III ne consacra par une reconnaissance directe ou tacite la légalité d'un gouvernement qui s'est établi par la violence et qui se maintient au mépris d'un traité solennellement consenti par l'Europe entière. En s'abstenant d'écraser d'un seul coup ce nid de rebelles, le souverain du plus vaste empire du monde a donné un grand exemple de modération, il a fait à la paix de l'Europe un noble sacrifice.

C'est sur l'immensité même de la catastrophe qu'ils pourraient entraîner, que spéculent les aventuriers bulgares. Si la Bulgarie ne peut rester indéfiniment le champ ouvert à leur exploitation, ils chercheront à en faire le champ de bataille où se heurteront les masses armées de l'Orient et de l'Occident. Après avoir pêché en eau trouble, ils essaieront de pêcher dans le sang.

Est-il vrai, suivant une définition célèbre, « que le droit des gens soit une science qui apprenne aux gouvernements jusqu'à quel point ils peuvent violer la justice sans choquer leurs intérêts ? » Nous souhaitons pour la paix du monde que les chancelleries ne fassent point l'application de cette règle à la solution de la question bulgare. La Russie ne s'en accommoderait point.

Tant que l'usurpation sera souveraine à Sofia, tant qu'il sera permis à ses agents et à ses complices de gouverner, d'opprimer, de proscrire en son nom ; tant que d'obscurs politiciens sortis des troubles et des malheurs publics, trouveront, dans le consentement d'une partie de l'Europe, l'audace nécessaire pour braver la grande nation qui a créé la Bulgarie

au prix de son sang ; tant que la duplicité, l'ingratitude et la trahison seront triomphantes sur ce coin de terre slave... une torche incendiaire brûlera aux flancs de l'Europe, l'Orient et l'Occident devront trembler pour leur repos.

En appuyant énergiquement les justes réclamations de la Russie, la France sert à la fois la cause du droit et celle de la paix.

Nous constatons avec joie que le sentiment que nous exprimons ici est celui de la grande majorité de la presse et de la nation.

Nous entendons chaque jour autour de nous souhaiter que la Bulgarie rentre dans la sphère de l'influence russe, à laquelle la rattachent les liens de l'honneur et de la raison.

Et aucun cabinet en France ne serait de force à méconnaître impunément ce mouvement d'opinion, cet élan national, cet instinct sûr, élevé du peuple dans lequel vit et vibre encore l'âme de la Patrie.

LUCIEN MILLEVOYE.

LES PAUVRES HORS LA LOI

Je passai l'autre jour devant la porte d'une des principales maisons religieuses qui s'occupent, à Paris, de l'enseignement des jeunes filles ; c'était l'heure de la sortie des élèves externes. Les enfants s'en allaient, les unes accompagnées par des domestiques, les autres sous la conduite de leurs mères. J'en remarquai une que son père était venu chercher lui-même, et dans ce père je reconnus un des plus hauts dignitaires de l'Etat, un de ceux qui touchent le plus près à la personne de M. le Président de la République Carnot. Il était à pied, comme un simple bourgeois, écoutant les récits naïfs de sa petite fille, causant et riant avec elle. Le spectacle était charmant ; mais en le contemplant, une réflexion me vint à l'esprit : si un pauvre diable de cantonnier se permettait de faire ce que fait le très haut personnage qui est là, il serait révoqué dans les vingt-quatre heures.

Que chaque lecteur considère ce qui se passe dans son département, dans son arrondissement : M. X... est député républicain, il y a chez lui un précepteur ecclésiastique pour l'éducation de son fils ; M. Y... est sénateur républicain, ses filles sont élevées dans un couvent. Mais qu'un facteur rural s'avise de confier ses enfants à l'école libre congréganiste, il sera dénoncé à M. X... et à M. Y..., qui le feront casser aux gages.

Autre chose : des parents dans une belle position de fortune veulent faire donner à leur enfant l'instruction secondaire. Choisiront-ils un collège tenu par des prêtres ? Choisiront-ils un lycée ? Ils hésitent ; mais ils n'hésiteraient plus si l'Etat, déchirant tous les voiles, chassait de ses lycées les aumôniers et y supprimait les cours d'instruction religieuse. Quel langage l'Etat tient-il aux parents de cette catégorie ?

« C'est parfaitement votre droit, leur dit-il, de désirer pour votre enfant la présence, les leçons et la direction d'un prêtre ; vos préoccupations sont tout à fait légitimes. Mais n'ayez nulle crainte : je vous assure un aumônier, je vous garantis des cours d'instruction religieuse. »

Ainsi rassurés, les parents envoient leurs fils au lycée. On respecte leurs préférences, on tient compte de leurs volontés parce qu'ils peuvent payer et qu'on a envie de palper leur argent.

Voilà pourquoi les mêmes députés républicains, qui ont biffé du programme primaire jusqu'à la notion des devoirs envers Dieu et qui proclament que les palais scolaires seraient souillés par le contact d'une soutane, maintiennent chaque année au budget les fonds destinés aux aumôniers des lycées. Voilà pourquoi, l'autre jour, le maire de Toulouse, un radical de la plus belle eau, votait lui-même et faisait voter par son Conseil municipal le traitement de l'aumônier du lycée de filles : « Nous voulons, disait le maire, faire des libres-penseurs et des libres-penseuses ; mais, pour cela, il faut avoir des élèves, et nous les aurons en donnant aux familles la garantie d'une instruction religieuse. » La déclaration est cynique ; au fond, ce maire de Toulouse n'a fait que révéler les arrière-pensées qui sont celles du parti tout entier.

Mais, au lieu de familles riches, supposez de pauvres paysans perdus dans une petite commune sans ressources. Ce sont de braves chrétiens ; ils sont convaincus, d'ailleurs, qu'il n'y a pas de bonne éducation sans religion et que si les enfants n'apprennent pas à respecter Dieu, ils sont bien près d'oublier le respect dû aux parents. Eh bien ! la République ne daigne pas tenir compte de leurs vœux, elle ne leur accorde pas voix au chapitre, elle leur dénie le droit d'avoir et d'exprimer une volonté. — Mais la commune est trop indigente pour qu'une école chrétienne libre puisse être fondée ? — Raison de plus pour qu'on traite ces paysans en quantité négligeable. S'ils se plaignent, on leur répondra par la cruelle plaisanterie de M. Paul Bert : « Prenez des précepteurs ! »

La conscience du riche mérite seule des égards ; la liberté n'est pas faite pour le pauvre.

Silence aux pauvres ! Malheur aux faibles ! Voilà le dernier mot du système dit démocratique.

Et remarquez qu'au fond de toutes les lois qui portent la marque de fabrique républicaine, il y a ce même dédain des droits et des intérêts du pauvre. N'a-t-on pas eu l'audace de présenter la loi établissant la gratuité de l'école comme une loi démocratique au premier chef ? Avant cette loi, les familles indigentes ou simplement gênées ne participaient en aucune façon ni dans aucune mesure aux dépenses de l'école ; on sait, en effet, que la gratuité relative était appliquée de la manière la plus large.

Actuellement, il est pourvu aux dépenses scolaires, non plus au moyen de la rétribution que les riches payaient seuls, mais au moyen de l'impôt dont chaque contribuable supporte une part. En d'autres termes, l'école est à la charge de tout le monde, puisque tout le monde est contribuable. Le pauvre, qui ne payait rien, paye quelque chose ; ce qu'il paye vient en déduction de la quote-part du riche.

Paris, 17 janvier 1890.

Après plusieurs jours de tassement, le marché a retrouvé un peu d'activité. Le 3 0/0 reprend à 87.67; le 4 1/2 0/0 à 106.85.

Le Crédit Foncier reste ferme à 4,305. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,872,899 fr. de nouveaux prêts dont 4,491,200 fr. en prêts fonciers et 381,699 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est demandée à 808.75. La Banque Nationale du Brésil s'est maintenue à 646.25.

La Société Générale à 466.25 conserve ses bonnes tendances. Le Crédit Lyonnais se négocie à 711.25, la Banque d'Escompte à 525, les Dépôts et Comptes Courants à 600.

Les Rentes Portugaises ont peu varié; leur tenue reste satisfaisante: 3 0/0, 63; 4 1/2 0/0, 490.

Le Panama cote 73.

L'action de la Galicie a entretenu un marché très actif à 24.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 397.

La maison Richard-Schneider, inventeur et fabricant des machines américaines automatiques, met en souscription publique 400 parts de 300 fr. portant un intérêt annuel de 24 fr. Ces parts sont remboursables à 400 fr. en 15 ans. Le placement de ces capitaux ne présente aucun aléa de perte.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet vient de décider que cette année les 1^{er} et 2^e corps d'armée manœuvreraient l'un contre l'autre sous la haute direction du général Billot.

Le ministre a également donné des ordres pour qu'un certain nombre de corps fassent usage pendant les manœuvres d'automne de la poudre sans fumée.

Extrait du *Figaro*:

« On a annoncé que la 3^e brigade de cuirassiers, actuellement à Paris et à Versailles, allait être remplacée dans ces deux villes par la 5^e brigade de la même arme, aujourd'hui à Sainte-Menehould et à Vouziers.

» Nous croyons cette information doublement inexacte, et voici pourquoi: d'abord il paraît décidé depuis longtemps que la 3^e brigade ira à Reims et il n'est pas dès lors probable qu'on la déplace avant que les nouveaux casernements de cette ville soient achevés; et puis, en admettant même que le 3^e et le 6^e cuirassiers nous quittent, ce ne seront certainement pas par le 7^e et le 10^e qu'ils seraient remplacés, attendu que ces deux régiments viennent eux-mêmes de Paris qu'ils n'ont quitté qu'en 86, après y avoir passé, par suite de circonstances tout à fait exceptionnelles, huit ans sur douze. »

M. Jacques de Fitz-James, capitaine de cavalerie, est mis hors cadre pour être affecté au 4^e régiment de tirailleurs tonkinois. Après trois

L'égalité n'existe qu'à un seul point de vue: on se moque à la fois du pauvre et du riche. On a cru que le pauvre serait dupe du mensonge d'une gratuité qui aboutit à une charge pour lui. On croit que les riches seront dupes de la présence dans le lycée d'un aumônier dont les autres professeurs, — ainsi que le déclare le maire de Toulouse, — auront pour mission de détruire les enseignements et de ruiner l'influence.

Est-ce que le peuple Français, le peuple ami de la franchise et épris de l'égalité, s'accommodera longtemps encore de ces honteuses hypocrisies et tolérera ces criantes différences de traitements? A. DE CLAYE.

Les Francs-Maçons de la Chambre

On communique au *Figaro* le dénombrement très intéressant des francs-maçons députés. Voici le document:

Abeille, Audiffred.

Baile, Barbe, Barodet, Bastid, Baulard, Boullay, Bourgeois (Jura), Bovier-Lapierre, Boysset, Brisson, Brousse, Bully, Burdeau, Buvignier.

Calvinhac, Casimir Périer, Cavaignac, Cavalhè, Cazauvielh, Caze, Chautemps, Chevandier, Christophe, Clémenceau, Cocher, Constans, Gousset.

Dautresme, Déandris, Delanoue, Dellestable, Delpech, Deluns-Montaud, Deniau, Deproge, Descamps, Desmons, Després, Dethou, Develle, C. Dreyfus, Duchassaint, Duclaud, Ducoudray, Duval.

Étienne.

Farcy, Faure, Ferry (Albert), Ferry (Émile), Floquet, Franconie, Frogier de Ponlevoy.

Gaillard, Gastellier, Germain, Gerville-Réache, Gévelot, Girodet, Goirand, Granet, Graux, Guyot (Yves).

Hubbard, Hurard.

Jacquemont, Jacques, Jamais.

Labrousse, Labussière, Lacôte, de Lacreteille, Laffite de Lajoannenque, Lagrange, Laguerre, Laisant, de Lanessan, Laporte, Lasserre, Lasbaysses, Laur, Laurençon, Leconte, P. Legrand, Letellier, Levêque, Leydet, Leygues, Lockroy.

Madier de Montjan, Magnien, de Mahy, Maigne, Maret, Marmottan, Marty, Mathé (Allier), Mathé (Seine), Méline, Ménaud-Dorian, Mesureur, Millerand, Million.

Ordinaire.

Pajot, Parfait (Noël), Pelletan, Peytral, Pichon, Prévot, Prost, Proust.

Raspail, Raynal, Razimbaud, Rey, Ricard, Riotteau, Rivet, Rouvier.

Saint-Martin, Saint-Romme, Salis, Sarlat, Sarrien, Say, Siegfried, Simon (Fidèle), Sourigues.

Tassin, Théron, Theulier, Thiers, Thévenet, Thomas, Thomson, Turigny, Turrel.

Vacher, Vernhes, Vernières, Viette, Vigier, Vilar

Waddington.

La *Gazette de France* reproduisant cette liste y ajoute le commentaire suivant:

« Tous sont naturellement républicains, démocrates, révolutionnaires.

» Si l'on faisait le dénombrement des catholiques députés, on verrait qu'ils appartiennent à des opinions politiques très différentes.

» Il ne faut pas s'y tromper: C'est à cette unité politique que la franc-maçonnerie doit son triomphe; elle est minorité, mais elle est unité.

» Tant que les catholiques ne se seront pas ralliés à un seul principe gouvernemental, tous leurs efforts échoueront contre la franc-maçonnerie. Ils sont le nombre, ils sont la majorité, tout cela est vrai; ils devraient être les triomphateurs, mais ils sont divisés. La raison de leur défaite est là et pas ailleurs.

» Voilà pourquoi nous avons sans relâche essayé de rallier tous les catholiques sur le terrain monarchique, parce que la Monarchie leur donnait cette unité qui pouvait seule avoir raison de la minorité républicaine franc-maçonne. »

INFORMATIONS

CRISE MINISTÉRIELLE

Les bruits d'une prochaine crise circulaient hier au Palais-Bourbon. On prétendait même qu'une combinaison ministérielle était toute prête. Elle aurait été composée par l'entourage de M. Carnot. La présidence de ce cabinet serait confiée à M. Méline et comprendrait MM. Casimir Périer, Florence et le général Billot. (M. Casimir Périer prendrait le portefeuille de l'intérieur; M. Flourens, celui des affaires étrangères; et le général Billot, celui de la guerre.) Pour le ministère des finances, on parle de M. Jules Roche.

On ajoutait que si M. Rouvier avait ajourné à la mi-février le dépôt du projet budgétaire, c'est qu'il ne se souciait pas de proposer des réformes qu'il ne pourrait soutenir devant la Chambre comme ministre des finances.

L'ANGLETERRE ET LE PORTUGAL

L'*ultimatum* de l'Angleterre, indépendamment de la légitime émotion qu'il a soulevé en Portugal, ne semble pas avoir résolu la question soulevée entre les deux pays. On s'est vite rendu compte que les faits qui en seraient la conséquence constitueraient une violation du traité de Berlin et pourraient ultérieurement en justifier d'autres. C'est pour cela que l'émotion s'est étendue à la plupart des chancelle-

ries européennes. On assure que le gouvernement portugais aurait appelé sur ce point l'attention de M. de Bismarck qui présidait la conférence de Berlin dans laquelle on a réglé ou prétendu régler par avance les questions territoriales qui pourraient surgir en Afrique. On assure également que le nouveau ministre des affaires étrangères du Portugal adressera une note aux puissances signataires de la conférence de Berlin. Cette note rappellera l'article 13 de l'acte de la conférence, relatif à l'arbitrage à intervenir en cas de litige sur les délimitations de frontières en Afrique.

Toutes réserves faites sur l'accueil que rencontreront ces observations du Portugal, on voit que le débat pourrait bien ne pas être clos et qu'il n'est pas impossible qu'une solution y soit donnée différente de celle que prétend imposer le gouvernement britannique.

On lit dans l'*Écho de Paris*:

« Une enquête a été prescrite par le ministre de la guerre au sujet de la vente de poudres et de munitions de guerre imputées à un lieutenant du 1^{er} régiment étranger, passé depuis peu au 2^e de ligne à Montauban.

» M. le général Plessis, commandant la subdivision d'Oran, s'est rendu à Sidi-bel-Abbès pour procéder à une information contradictoire avec l'autorité judiciaire. Trois recéleurs sont déjà sous les verrous. L'affaire a eu un retentissement énorme dans toute l'Algérie et l'armée réclame une répression énergique pour un délit d'autant plus grand qu'il est sans précédents de la part d'officiers. »

LE BOURDON DE MONTMARTRE

A la Savoie est réservé l'honneur de donner le bourdon de la Basilique du Vœu national, à Montmartre. MM. Paccard frères préparent à Annecy une cloche de seize mille kilos, qui aura plus de trois mètres de diamètre et un battant de 750 kilos.

Le Limousin fournit le chêne avec lequel on fera le mouton de cette cloche énorme.

M. le comte Henry de Montbron, qui habite le château de Chaufailles, près de Coussac-Bonneval, a donné d'une manière si aimable et si chrétienne le plus beau des chênes du pays à 30 lieues à la ronde, que quand le R. P. Besson, des Oblats de Marie, est venu voir cet arbre qui lui avait été signalé, il n'a eu qu'à témoigner sa reconnaissance au généreux donateur.

Le gros chêne de Chaufailles est à terre, il a 200 ans d'âge environ. A la base, il mesure 4 m. 68 de diamètre et à 4 m. 30 il a encore un diamètre de 4 m. 30. Avec cette pièce de 4 m. 30, il y en a une autre de 2 m. 60 pour faire le plumet du mouton.

Ces deux pièces de bois ont traversé le bourg de Coussac, faisant l'admiration de tous.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Lorsque venait le demi-jour, Suzel et sa fille gagnaient Auteuil et l'église. Germaine aimait à se reposer de son travail sous les hautes nefs, à laisser errer sa pensée sur un nuage d'encens, à se pénétrer de cette paix souveraine qui semble tomber de chaque arceau. Là, elle se sentait défendue contre toutes les agitations de la vie, et, les coudes sur son prie-Dieu, la tête dans les mains, elle puisait dans la prière la force d'accomplir la tâche du lendemain.

— Mon Dieu, disait-elle, ce qui compte là-haut, ce n'est pas le bonheur, mais le devoir accompli.

Puis encore, elle reprenait:

— Heureuse l'âme qui sait planer, qui met sa joie dans le devoir, dans le travail: l'amour n'a qu'un printemps, et le travail donne une paix qui ne finit jamais.

Mais Germaine était jeune; malgré sa précoce raison, ses vingt ans avaient une foi robuste dans cette céleste consolatrice qui se

nomme l'Espérance; et bientôt, se souvenant de tout l'amour que lui portait Gaston, elle murmurait en achevant sa prière:

— Pourtant le bonheur est une belle chose... Ah! si Dieu le voulait!... Il est puissant et j'aurais tant de reconnaissance!...

Miss Mac-Bayle n'ignorait aucune des pensées de son amie, car la correspondance était toujours active entre les deux jeunes filles. Elle songeait donc à Germaine, tandis que, du regard, elle interrogeait l'horizon immense où s'estompait la silhouette neigeuse des monts Cheviot.

Comment avait-elle pu vivre loin de ce beau pays, vivre dans la fièvre, dans la futilité, dans la dissipation?

Et, comparant l'heure présente aux années qui l'avaient précédée, elle fit le compte de ses jours de joie, et de ses jours d'ennui profond. La somme des uns était bien inférieure à celle des autres; mais alors, c'est donc vrai; ce bonheur qu'on croit insaisissable, qu'on se lasse à poursuivre, habite en nous, dans la sphère élevée de notre âme?

Elle l'avait cherché sur toutes les mers européennes, dans toutes les capitales de l'Occident. Le *White-Swan* avait volé comme un

oiseau à l'aile rapide, des côtes écossaises aux côtes italiennes, des rivages de la Provence aux rivages de l'Espagne; et partout Margaref avait trouvé le vide, l'ennui, quand le bonheur était là, tout près, dans l'occupation sérieuse, dans un acte de charité, dans une belle lecture qui relève l'âme.

Le bonheur, elle comprenait maintenant combien peu d'espace demande cet envoyé céleste. Comme le grillon, il aime le calme du foyer. Le bonheur a bien des formes; et, tour à tour, l'Écossaise les passait en revue, s'arrêtant surtout à l'une d'elles, s'y attendant.

— Le bonheur, murmurait-elle avec un sourire rêveur; mais c'est surtout de marcher dans la vie en s'appuyant sur un bras robuste, c'est d'être guidée par une intelligence supérieure, c'est de se confier entièrement à un cœur généreux...

Et Marc, balbutiait-elle encore, Marc est tout cela: intelligence d'élite, tendresse forte.

Puis, se levant avec brusquerie, comme mécontente de revoir l'image qui, depuis quelques semaines, hantait son esprit:

Allons, dit-elle, tout est passé?.. Marc est loin... Il a fui ma fortune... Il m'oubliera sans doute... Brisons donc de tels souvenirs, quand

ils ne font que désenchanter la vie.

Et, suivie de Toby, elle regagna Castle-Oak, le manoir des beaux chênes.

Mais, lorsque la sympathie s'éveille dans un cœur de jeune fille, dans un cœur jeune, ardent, chaleureux, ne va-t-elle pas chaque jour grandissant?

Le printemps avait passé; alors était venu l'été avec ses riches moissons, ses fleurs éclatantes; et Margaref, toujours, de plus en plus, songeait à Marc.

Nous la retrouvons, par un beau jour de juillet, chevauchant à travers la campagne, tandis que son jeune groom la suivait à distance.

Elle galopait entre les taillis, humant l'air, regardant ce qu'en Écosse on appelle de petits voyageurs, *little travellers*, graines ailées, voltigeant, aériennes et légères, sous le bleu du ciel. Parfois elle pressait leur course d'un coup de sa cravache, le duvet s'élevait plus haut, avec une courbe gracieuse, et elle lui disait:

— Vole... vole, vers tous ceux que j'aime! Quel temps splendide! qu'il faisait bon vivre!

années passées en Annam, où il s'est distingué maintes fois, le capitaine de Fitz-James va continuer vaillamment au Tonkin son métier de soldat.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Voici comment s'effectuera l'appel des dispensés et des réservistes, en 1890 :

« En France, seront appelés à une réunion d'instruction :

1° *Au printemps de 1890*, par ordres individuels :

» Les hommes à la disposition (dispensés de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872) appartenant à la classe de 1887 ;

» Les réservistes de la cavalerie appartenant à la classe de 1881.

2° *A l'automne de 1890* :

» D'une manière générale, les réservistes de la classe 1884 (excepté ceux de la cavalerie, qui seront convoqués au printemps) ;

» Les hommes à la disposition (dispensés de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872) appartenant à la classe de 1886.

» Des affiches et des avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

» Les réservistes de la classe appelée appartenant aux escadrons de train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, aux sections de secrétaires d'état-major, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, sont convoqués, pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

» En Algérie. — Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les classes appelées en 1890, ainsi que l'époque de l'appel. »

A propos de la statistique de l'instruction publique

Le *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement* du 15 janvier donne la suite des intéressantes études de M. A. d'Herbelot sur les volumes de statistique publiés par le ministère de l'instruction publique à l'occasion de l'Exposition universelle. L'auteur tire du simple examen des chiffres officiels des indications et des conclusions très instructives sur la situation de l'enseignement primaire et de l'instruction secondaire des filles et des garçons.

Il prouve, par exemple, combien, dans les deux ordres d'enseignement, la progression des établissements publics est inférieure à la progression des établissements libres, et que les premiers, spécialement les lycées et les collè-

ges de filles et de garçons, ne réussissent à vivre que grâce aux dépenses élevées que s'imposent l'État, les départements et les communes pour leur procurer des boursiers.

En lisant ces intéressants articles, que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, nous avons une fois de plus constaté l'injustice et l'iniquité de la situation faite en France à l'enseignement libre, qui, au lieu d'être équitablement représenté dans les conseils publics et de recevoir l'appui et les encouragements que méritent son importance croissante et ses efforts, voit se tourner contre lui toutes les forces officielles et ne connaît le personnel administratif que par les chicanes, les entraves et les vexations de toute sorte.

Ainsi, l'enseignement primaire libre qui comptait, en 1887, 16,059 écoles, 43,409 maîtres et 1,320,061 élèves, n'est représenté dans chaque conseil départemental que par deux délégués, appelés à siéger seulement lorsqu'il s'agit de statuer sur des affaires disciplinaires ou contentieuses intéressant des membres de l'enseignement privé ; mais ils ne sont jamais admis à dire leur avis sur les questions de méthodes, de programmes, en un mot sur les intérêts vitaux de l'instruction populaire.

L'enseignement secondaire libre n'est pas mieux partagé. Avec 651 établissements, 5,870 professeurs et surveillants, 70,259 élèves, il balance cependant à peu près les lycées et collèges de l'État ; mais il n'a aussi qu'une représentation dérisoire dans les conseils académiques et dans le conseil supérieur de l'instruction publique.

La France a fait une révolution formidable pour conquérir l'égalité ; mais plus on examine notre état politique et social, plus on reconnaît que l'égalité est chez nous un vain mot, et, comme disait Proudhon, « une immense blague ».

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

La Musique municipale donnera le deuxième concert d'hiver, au Foyer du Théâtre, mercredi prochain 22 janvier, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Fantaisie sur *Rigoletto*, pour clarinette : Musique municipale.
2. Fantaisie pour cor, de Lorenz, exécutée par M. Henry, cor solo de l'Association artistique d'Angers.
3. Air de la Coupe, de *Galathée*, chanté par M^{lle} Michaud.
4. Cavatine de Rossini, pour bugle : Musique municipale.
5. *David chantant devant Saül*, par un amateur.
6. Mélodie pour cor, de Weber, par M. Henry.
7. Fantaisie chasse, de M. Chaussier, par M. Henry.

— Pauvre Fox ! murmurait la jeune fille ; il travaille sans relâche... Et pour prix de ce rude labeur, ce soir ses enfants auront-ils seulement un morceau de pain ?...

— Si je montais chez lui ? fit-elle après un instant de réflexion.

Le village s'accrochait à la montagne comme un nid d'hirondelles au sommet d'un clocheton. Confiant Symon au jeune groom, Margaret se mit à gravir le sentier.

Elle était toujours admirablement accueillie par les montagnards. Les highlanders ressemblent à leur pays, à ce sol rocailleux et résistant ; mais, sous les dures surfaces, on trouve des êtres naïfs et bons.

Ce jour-là le village était désert, tous travaillaient à la moisson. Seul, un misérable idiot, assis sur un banc de pierre, balançait douloureusement sa tête en riant au ciel bleu. Plus loin, une montagnarde, au visage ridé, presque un centenaire, chevrotait une plaintive complainte en la rythmant de son rouet.

Vie de travail ; vie de misère : les cheveux sont blancs, la tête branlante, les mains bien lasses, et jusqu'à la mort, il faudra rouler le fil sur l'étroit fuseau.

(A suivre.)

8. *Paul et Virginie*, par M^{lle} Michaud.
9. *La Valse des Cent Vierges*, par M^{lle} Michaud.
10. *Valérie*, mazurka : Musique municipale.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME « L'UNION SAUMUROISE »

Demain dimanche 19 janvier, de 4 heures à 3 heures, au stand de la Société, rue des Boires, continuation du concours de tir à la carabine, au fusil Gras et au pistolet.

Les prix sont exposés et numérotés dans la salle du conseil de la Société.

On nous informe que le bal qui sera donné samedi 25 janvier au foyer du théâtre par la Société de gymnastique promet d'être très brillant. Déjà les dames ont reçu leur invitation et préparent activement leur toilette.

Des membres de la commission vont à domicile faire des invitations et en même temps recueillir les souscriptions, qui sont de 2 fr. pour les sociétaires et de 3 fr. pour les non sociétaires.

Les soins que les membres de la commission ont apporté dans le nombre et le choix des personnes invitées permet d'assurer que ce bal aura l'éclat et l'entrain que donnent toujours une belle et bonne société.

PROCÉDÉ LAÏQUE ET PROCÉDÉ CLÉRICAL

L'école de la commune de Jallais (Maine-et-Loire) ayant été laïcisée en 1889, le curé en a de suite fait élever une, de ses deniers, afin de tâcher d'entraver, sur les enfants de sa paroisse, les tristes effets de la laïcisation. Les travaux, activement conduits, après avoir été terminés à l'heure dite, ont mérité à bon droit les félicitations et bénédictions épiscopales, et tous les enfants, à l'exception de quinze, passés pour diverses raisons à l'institution laïque, ont pris place sur les bancs de l'école neuve.

Le petit nombre des élèves entrant à l'école sans Dieu a excité la fureur de l'instituteur et de son parti, cependant aussi lui peu nombreux ; mais l'audace supplée à la quantité, et pour se venger de pareil échec, cette bande a répandu le bruit que c'était en puisant malhonnêtement dans la caisse de la fabrique de son église que le curé était parvenu à bâtir son école.

Cette accusation si fautive n'ayant pas réussi, ils ont imaginé et répété que c'était en volant les pauvres et vidant la bourse du Bureau de bienfaisance que le vénérable curé avait pu subvenir aux dépenses nécessitées par sa bâtisse.

L'accusation, faisant son chemin, est arrivée au presbytère, où elle a fort attristé le digne curé, le peinant d'autant plus que pour s'en laver il se trouvait forcé de découvrir une partie du bien qu'il faisait, et que, selon le précepte de l'Evangile, sa main droite avait jusque là caché avec le plus grand soin à sa main gauche. Il a été alors rendu public que le Bureau de bienfaisance n'ayant que 600 fr. de fixe et soutenant 46 familles chaque année, M. le curé mettait dans la caisse du Bureau de bienfaisance 1,200 fr., sans en faire connaître l'origine.

Voilà comment le curé de Jallais volait les pauvres !

LE CRIME DE CHANÇAY

Le parquet, depuis quelques jours, est muet sur la marche de l'instruction. On sent que les magistrats, pour qui la culpabilité de Pelletier ne faisait jadis aucun doute, reculent peut-être devant l'idée de faire condamner un homme qui jouissait dans son pays d'une très grande considération, et dans lequel l'opinion publique, légitimement effrayée cependant par une succession de crimes, refuse toujours de voir l'assassin des malheureuses victimes de Château-Gaillard.

C'est une terrible responsabilité qui incombe, dans cette affaire, à la justice de Tours, et nous comprenons très bien son hésitation, si hésitation il y a, devant un homme qui crie toujours et bien haut son innocence.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Dernières Nouvelles

LE COLONEL LABEL

Sedan, 18 janvier, matin.

Une amélioration sensible s'est produite dans l'état du colonel Label. Les poumons sont en voie de complète guérison.

Hier matin, au rapport, le lieutenant-colonel Dietrich a donné connaissance de cette amélioration au régiment.

LE ROI D'ESPAGNE

Madrid, 17 janvier.

La *Gaceta* confirme la convalescence du jeune roi d'Espagne.

Le palais a repris son calme habituel.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 20 janvier 1890

FATINITZA

Opérette en 3 actes, paroles de F. Coveliers, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 18 janvier

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Meilhac et Philippe Gille, musique de Massenet.

Dimanche 19 janvier

LA FAVORITE, opéra en 4 actes.

Lili, comédie-opérette en 3 actes.

THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 19 janvier

Lazare le Pâtre, drame en 4 actes.

Les Amours de Cléopâtre, comédie-vaudeville en 3 actes.

Fabrique de Chapellerie

LIVERANI, place de la Bilange, 4, reconnu pour vendre le meilleur marché de SAUMUR, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que tous les articles d'hiver, pour cause de fin de saison, sont vendus 50 0/0 meilleur marché.

Succès du jour

Système Liverani, chapeau ANTI-INFLUENZA.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS

FABRIQUE A VOX, COURS D'INDROUVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.

Vieux... 2 fr. 50

Très vieux... 3 fr.

Très vieux supérieur... 3 fr. 50

Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James,

Tomsk et Chamet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Le **Dimanche 2 Février 1890**, à 1 heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué.

1^{er} Lot

Une MAISON, sise à Doué, place du Champ-de-Foire, où s'exploite un café-restaurant.

Mise à prix : 8,000 fr.

2^e Lot

Une MAISON, sise à Doué, route de Montreuil, près le Champ-de-Foire, avec jardin entouré de murs.

Mise à prix : 4,000 fr.

3^e Lot

Un morceau de VIGNE, sis aux Cartelliers ou Carrefour-des-Morts, commune de Soulanges, d'une contenance de un hectare vingt ares environ.

Mise à prix : 2,000 fr.

Total des mises à prix : **14,000 fr.**

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, co-llicitant ;

3^o A M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le **SAMEDI 8 FÉVRIER 1890**, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice.

En un seul lot

D'UNE MAISON

Et ses DÉPENDANCES

Désignées sous le nom

D'Hotel de la Croix-Blanche

Sise à Fontevault.

Location : 930 francs.

Et d'une PORTION de MAISON

Située à la Segretenerie, commune de Fontevault.

Mise à prix totale : 6,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

A VENDRE

Une bonne Calèche

ET

UNE VOITURE A 4 ROUES

Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En détail

Le **Dimanche 26 Janvier**, à 1 heure, en l'étude de M^e BRAC, de :

MAISON

Rue du Pressoir-Saint-Antoine,

CAVE AVEC PRESSEUR

Au Clos-Bonnet,

Et 1 hectare 40 ares de VIGNE, en 16 parcelles

Commune de Saumur,

Appartenant à M^{me} LECLUSE, née MONMOUSSEAU. (39)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le **Dimanche 9 Février 1890**, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE,

Maison d'Habitation

Et Dépendances

Jardin maraîcher

Sis lieudit le Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert.

Contenance cadastrale : 57 ares 89 centiares.

Mise à prix : 6,500 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

APRÈS DÉCÈS

UN FONDS DE COMMERCE

De **Chaudronnier-Ferblantier**

Parfaitement achalandé

S'exploitant aux Rosiers-sur-Loire, place du Marché, et comprenant la clientèle, les marchandises, outils et matériel.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BEAUMONT, notaire. (16)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT

AUBERGE

Précédemment occupée par M^{me} veuve DÉRON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M. HÉGRON, qui l'occupe. (1015)

UN NOTAIRE d'un chef-canton de l'arrondissement de Saumur demande un **Clerc au courant d'une étude.**

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, n^o 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (60)

AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boulitte, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (61)

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la *Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc.*, en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Meubres.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propriété, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 70	ACTIONS		Nord	4762 50	Compagnie parisienne du Gaz	
3 0/0 amortissable	92 35	Banque de France	4240 —	Orléans	1395 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
4 1/2 1883	106 85	Banque d'Escompte	525 —	Quest	970 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	635 —	Compagnie parisienne du Gaz	1470 —	— 6 0/0 2 ^e série	
Oblig. 1855-60 3 0/0	542 50	Crédit Foncier	1310 —	Transatlantique	600 —	— obligations à lots	
— 1865 4 0/0	535 —	Crédit Industriel et Commercial	580 —	Canal de Panama	77 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1869 3 0/0	413 50	Crédit Lyonnais	710 —	— Suez	2270 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	400 —	Crédit Mobilier	425 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1875 4 0/0	529 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Autrichien 4 0/0 or	95 30	1889 4 0/0	
— 1876 4 0/0	529 —	Société Générale	466 25	Dettes d'Égypte 6 0/0	470 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	
— 1886 3 0/0	397 50	Est	818 75	Extérieur 4 0/0 or	87 20	— 2 ^e	
Bons de liquidation	531 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1367 50	Italie 5 0/0	93 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi	4191 25	Portugal 4 1/2 1888	489 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	